

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'AIDE A
L'ACCESSION A LA PROPRIETE DANS
L'ANCIEN A RENOVER - DISPOSITIF « PASS
ACCESSION »**

Service Urbanisme opérationnel
N° 2017-D- 57

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°186 du conseil communautaire du 5 juillet 2012 relative à la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans le parc ancien à rénover,
- VU, l'arrêté n°36 du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au Président,
- VU, l'arrêté n° 24 du 27 janvier 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Roland VEAUX, Vice-Président en charge de la prospective territoriale, du schéma directeur du commerce, du programme local de l'habitat, de l'application du droit des sols et du schéma de cohérence territoriale, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée.

DECIDE

Article 1er - Est approuvée l'attribution de subventions pour les dossiers d'acquisition de logement dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété dans l'ancien à rénover (« Pass Accession »).

Article 2 - Ces subventions seront attribuées aux bénéficiaires listés dans l'annexe jointe pour un montant de 6 000 € par dossier. Elles seront versées sur le compte du notaire désigné par le bénéficiaire et listé dans l'annexe jointe.

Article 3 - La dépense est inscrite au budget principal - article 20 422.

Article 4 - La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification aux intéressés.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **13 mars 2017**
Publié ou notifié,
Le **13 mars 2017**

Annexe

| Nom de l'acquéreur | Adresse du bien acquis | Notaire désigné pour percevoir les fonds | Participation GrandAngoulême Montant |
|--------------------------------------|--|--|---|
| Monsieur Aïssa CHIKOU | 6 rue des Sports 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC | Maître METAIS Laurent 6 Place Henri Dunant 16000 ANGOULEME | 6 000 € |
| Monsieur et Madame Nicolas LIBEAU | 47 rue Alphonse Aulard – 16000 ANGOULEME | Maître PROUST Charles Louis 79 Avenue de Korb 16230 MANSLE | 6 000 € |
| Madame Adeline BAYARD | 2 rue des Cinq Journaux 16400 LA COURONNE | Maître ARLOT Françoise 1 Place de la gare 16440 MOUTHIER/BOEME | 6 000 € |